



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

Participations au logement social au bénéfice de l'OPAC Sud Deux-Sèvres

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97445

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Niort, en matière de diversité de l'habitat, conforme à la Loi d'Orientation pour la Ville, nous sommes saisis par l'OPAC Sud Deux-Sèvres de demandes de participation au logement social au titre de la délibération du 22 mars 1991 accordant une aide par logement social créé, de 20 000 F en centre ville 13 000 F en périphérie de celui-ci et 6 000 F au-delà.

L'OPAC Sud Deux-Sèvres diversifiant son parc de logements sociaux et leur localisation sollicite donc :

6 000 F	pour un logement sis rue du Gros Guérin
13 000 F	pour un logement sis 129 rue du Maréchal Leclerc
20 000 F	pour un logement sis 115 rue Saint Gelais
20 000 F	pour un logement sis rue de Solférino
13 000 F	par logement pour une opération de 20 logements sis rue Georges Clémenceau, soit 260 000 F.

Les opérations permettront d'accroître le parc locatif social tout en l'adaptant à la demande.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder une participation totale de 319 000 F pour 24 logements

Les participations seront imputées à la fonction 925 sous fonction 531 article 65758 au budget 97.

(M. Claude PAGES, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)